



GROUPEMENT OPTIM'SERVICES

L'UNSA-FERROVIAIRE SIGNE L'ACCORD

POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DU CADRE SOCIAL DES SALARIÉS TRANSFÉRÉS

Depuis l'annonce de la mise en place du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Optim'Services et malgré son opposition à un nouveau morcellement de la SNCF, l'UNSA-Ferroviaire a exigé sans relâche le maintien du cadre social des agents transférés au sein de ce GIE et pour les futurs agents intégrant cette nouvelle entité.



Les négociations menées par l'UNSA-Ferroviaire ont permis d'aboutir à la mise à la signature d'un accord accompagné de deux avenants et d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

LES ÉLUS UNSA RESTENT AUX CÔTÉS DES SALARIÉS DE SNCF OPTIM'SERVICES POUR FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX, LES ÉCOUTER, RÉPONDRE À LEURS QUESTIONS ET DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS AVEC FORCE ET CONVICTION !

CE QUE NOTRE ACTION A PERMIS

- **Garantir la continuité** du cadre social des agents au sein de ce groupement.
- **Inscrire concrètement** le GIE SNCF Optim'Services dans le Groupe public unifié.
- **Une représentation** des salariés transférés entre le 1^{er} janvier 2024 et les élections professionnelles du GIE (période transitoire) qui devraient avoir lieu en avril 2024 pour la mise en place de la nouvelle instance CSE du GIE.
- **Avoir un engagement** de la part de l'entreprise sur sa volonté d'adhérer à la convention collective nationale de la branche ferroviaire.

QUE RETENIR ?

En signant cet accord, l'UNSA-Ferroviaire a pris ses responsabilités et s'est engagée pour le maintien du cadre social des agents transférés au sein de cette nouvelle structure. En plus de cet accord, il est important de rappeler que le GIE SNCF Optim'Services a été ajouté dans le champ d'application du statut au niveau du préambule.

